



DATE DE PUBLICATION : 29 novembre 2024

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 03 décembre 2024 après-midi.

Fait à Paris, le 29 novembre 2024

François VILLEROY DE GALHAU